



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chevaux

Question orale n° 40

Texte de la question

M. Alain Calmette interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation des Haras nationaux d'Aurillac, et particulièrement sur la fin programmée de l'étalement public de ce site. Compte tenu du rôle majeur des Haras nationaux d'Aurillac pour le maintien de la production des chevaux lourds dans le Cantal, et des conséquences en termes d'emploi qui pourraient découler de cette redéfinition des missions du site, les inquiétudes sont extrêmement vives. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

HARAS NATIONAUX D'AURILLAC

M. le président. La parole est à M. Alain Calmette, pour exposer sa question, n° 40, relative à l'activité des haras nationaux d'Aurillac.

M. Alain Calmette. Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, ma question porte sur la situation des haras d'Aurillac suite à l'application de la révision générale des politiques publiques - la RGPP - à ce secteur d'activité.

Les conséquences de la création de l'Institut français du cheval et de l'équitation - l'IFCE -, les incertitudes liées à la privatisation de l'étalement public, les craintes quant à l'effectivité et à la viabilité des missions nouvelles qui se substitueront à l'étalement, suscitent de vives inquiétudes parmi les personnels des haras d'Aurillac, mais aussi au sein de la population.

Aurillac ayant subi depuis dix ans des retraits successifs et massifs de la puissance publique, notre territoire ressent à juste titre un sentiment d'abandon de la solidarité nationale. C'est dans ce contexte qu'intervient une réorganisation de plus, celle des haras. Aujourd'hui, nous sommes las des signaux négatifs venus de Paris et nous attendons d'être soutenus dans les efforts que nous déployons pour donner un avenir à nos territoires ruraux.

Le département du Cantal est l'un des premiers producteurs de chevaux lourds en France. Les élevages, nombreux mais dispersés et de petite taille, vivent grâce à l'insémination artificielle effectuée depuis des dizaines d'années par le site d'Aurillac. Ils seraient en péril si l'étalement disparaissait purement et simplement. Au-delà, ce serait toute une filière qui serait gravement affectée. Que deviendraient, par exemple, nos concours et foires locales, notamment celle de Maurs, de renommée internationale ?

L'appel d'offres portant sur l'étalement privé auquel ont procédé les haras d'Aurillac s'est avéré infructueux, et sa prolongation risque fort de connaître la même absence de réponse. Je sais l'attention que vous portez à ce dossier, monsieur le ministre, une attention dont vous avez récemment fait preuve lors d'une réunion organisée à votre ministère le 1er octobre dernier.

La question que je souhaite vous poser est double. Premièrement, pouvez-vous nous garantir une bonne fois pour toutes la pérennité du site d'Aurillac ? Deuxièmement, dans l'affirmative, et compte tenu du cas particulier que constituent les haras d'Aurillac en raison de leur rôle dans la préservation du capital génétique des races de trait ainsi que dans le maintien des petits élevages ; compte tenu également de l'absence établie de structures

alternatives privées d'étalonnage, est-il possible d'envisager d'accorder une attention toute particulière et spécifique à ce site afin de garantir le maintien de toutes ses activités ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

M. Stéphane Le Foll, *ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt*. Monsieur le député, je partage votre préoccupation au sujet de l'avenir de l'Institut français du cheval et de l'équitation, et, comme vous l'avez dit, j'ai organisé une réunion à ce sujet à mon ministère le 5 novembre dernier, afin que nous évoquions avec les acteurs concernés les conséquences de la RGPP sur l'équilibre financier des haras et des centres d'étalonnage. Le Haras national d'Aurillac, spécialisé dans les chevaux lourds, a effectivement un rôle très important dans le maintien des races de trait. Je veux vous dire ma détermination et vous faire part de mon engagement à faire en sorte que ce haras conserve sa spécificité, afin que la France puisse préserver cette richesse que constitue l'élevage de chevaux lourds.

Le travail que nous avons engagé au niveau national avec l'IFCE doit déboucher sur des conclusions à la mi-2013, en vue d'ouvrir des perspectives à tous les haras, en particulier à celui d'Aurillac. Je vous affirme que je n'oublierai pas votre région ni votre ville - une ville que je connais bien, et à laquelle je porte une grande attention. Dans la période difficile que nous traversons, les chevaux de trait, une spécificité française, ne disposent peut-être pas de tous les débouchés que l'on pourrait espérer, mais ils doivent constituer un pari sur l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Alain Calmette](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 40

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6831

Réponse publiée au JO le : [5 décembre 2012](#), page 6068

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 novembre 2012](#)